

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – FORMATION CONTINUE

1. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions de vente d'une prestation de formation hors apprentissage du CFA Interpro28, association déclarée auprès du Préfet de la Région Centre-Val-de-Loire, sous le NDA 24 28 01652 28, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État, numéro transmis en octobre 2016 par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), dont le siège social est situé Rue Charles Isidore Douin – CS 30819 – 28008 CHARTRES Cedex sous le numéro SIRET 307 918 524 00017.

1.1. Définitions

Le terme « **CGV** » désigne les présentes Conditions Générales de Vente de prestations en formation continue.

Le terme « **CFA** » désigne le CFA Interpro28, association déclarée auprès du Préfet de la Région Centre-Val-de-Loire, sous le NDA 24 28 01652 28, numéro transmis en octobre 2016 par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), dont le siège social est situé Rue Charles Isidore Douin – CS 30819 – 28008 CHARTRES Cedex sous le numéro SIRET 307 918 524 00017, représentée par Monsieur Denis BRICHET en qualité de Président et Monsieur Hervé TESSERAU en qualité de Directeur.

Le terme « **Client** » désigne l'acheteur d'une prestation de service proposée par le CFA. Ce Client peut être soit une personne morale soit une personne physique.

Le terme « **Stagiaire** » désigne la personne physique bénéficiaire d'une formation du CFA.

Le terme « **contrat de formation** » désigne le contrat conclu entre le CFA et le Client personne physique qui entreprend une formation à titre individuel et à ses frais.

Le terme « **convention de formation** » désigne le contrat conclu entre le CFA et le Client, personne morale qui finance la prestation.

1.2. Objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les relations contractuelles entre le CFA et le Client.

Elles s'appliquent à toute offre de formation hors formation par apprentissage dispensées par le CFA et concernent tout contrat ou convention de formation, à l'exclusion de toute autre disposition.

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du CFA, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que la CFA ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client reconnaît également que préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du CFA lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

1.3. Acceptation des CGV

Le seul fait de signer un devis relatif à une convention ou contrat de formation établi par le CFA implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes CGV ainsi qu'au règlement intérieur du CFA, accessible et transmis au Client.

Le Client se porte alors fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Ces modifications, portées à la connaissance du Client, ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

Ces CGV concernent les formations présentiels, incluant, ou non, des modules digitaux selon les modalités pédagogiques définies dans le programme de formation communiqué au Client. Les formations présentiels peuvent être réalisées dans les locaux de l'organisme de formation, dans des locaux loués par l'organisme ou dans les locaux du Client.

Les formations visées incluent celles figurant sur le site de l'organisme de formation, désignées comme « **formations inter** », ainsi que celles organisées à la demande d'un Client, pour son propre compte ou pour un groupe restreint de Clients, appelées « **formations intra** ».

Il est entendu que le terme "formation" seul concerne chacun des types de formations précités.

2. Modalités d'inscription et documents contractuels

Toute commande de formation n'est prise en compte qu'à réception par le CFA d'un document écrit complet envoyé par le Client précisant :

- l'objet de la prestation demandée,
- s'il s'agit d'une formation :
 - le nombre de Stagiaires concernés ;
 - la dénomination de ces Stagiaires ;
 - s'il s'agit d'une formation « inter » ou « intra » ;
 - les dates ou périodes souhaitées ;
 - les éventuelles contraintes du Client ;
 - le lieu de la formation ;
 - les modalités pédagogiques souhaitées ;
 - les modalités de facturation et de règlement.

Cette commande peut être formalisée au moyen d'un bulletin d'inscription ou d'une convention simplifiée émis par le CFA et complétés par le Client.

Un devis correspondant sera ensuite envoyé au Client. La signature par le Client avant la date prévisionnelle de réalisation emportera l'acceptation des CGV et de celles de la prestation définie (dates, lieu, le programme, le nombre minimum et maximum de Stagiaires requis et les modalités pédagogiques retenues).

Dans un but d'inclusion, le Client se devra de préciser tout handicap nécessitant une prise en charge spécifique et prendre contact avec le Référent handicap du CFA. Le CFA ne saurait ainsi être tenu responsable si les conditions d'aménagement nécessitées par la prise en compte du handicap du Client ne pouvaient être respectées pour des raisons logistiques ou matérielles ou de son ignorance de ses conditions.

L'organisme de formation adresse au Client au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation facture et copie de la liste d'émargement. À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation lui est transmise.

3. Modalités de Formation

L'organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Les durées des formations sont précisées dans les documents de communication de l'organisme de formation.

- Les formations inter sont assurées dans le centre de formation.
- Les formations intra peuvent être dispensées dans les locaux du Client, avec les moyens logistiques qu'il fournit. Sauf stipulation contraire, les frais de déplacements du (ou des) consultants ou du (ou des) formateurs, ainsi que les frais de location de salle, de documentation ou de location de matériel courant (vidéoprojecteur, matériel d'animation...) seront facturés en sus.

Le règlement intérieur du CFA et les règles de sécurité en vigueur au moment de la prestation de formation doivent être respectés par l'ensemble des parties prenantes, en sus du règlement intérieur du Client si la formation est réalisée en intra sur son site.

L'organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement perturberait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

L'organisme de formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou omission constatée dans la documentation remise au Client. Celle-ci doit être considérée comme un support pédagogique et ne saurait être assimilée à un manuel pratique ou à un document officiel explicitant la réglementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la formation et n'engagent en aucun cas l'organisme de formation quant à leur exhaustivité. Il est précisé, si besoin est, que l'organisme de formation n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la documentation après la formation.

4. Commande de la formation

4.1 Commande de la prestation

Chaque commande débute par une analyse approfondie de la demande du Client. Cette étape permet de définir le processus à mettre en place afin de garantir le bon déroulement de la formation prévue. Elle sert également à établir les conditions tarifaires applicables en fonction du dossier.

Le CFA est seul décisionnaire quant aux moyens employés pour réaliser ces prestations. Pour assurer leur bon déroulement, le Client s'engage à fournir en amont toutes les informations et documents nécessaires à l'analyse de son besoin et autoriser le CFA à les utiliser à cette fin.

Une fois ces éléments reçus et examinés, le CFA transmet au Client :

- Un projet de contrat de formation pour les personnes physiques suivant la formation à titre individuel et à leurs frais,
- Un projet de convention de formation lorsque l'acheteur est une personne morale.

Dès la signature du contrat ou de la convention de formation en double exemplaire, le CFA remet au Client un dossier comprenant : le positionnement, le programme détaillé, le calendrier de la formation, la convention de stage, le contrat ou la convention de formation, ainsi que le règlement intérieur du CFA.

4.2. Refus de commande

Le CFA se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande du Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

5. Prix de vente et conditions de règlement

5.1. Prix de vente

Les prix sont indiqués en Euros Toutes Taxes Comprises

Les prix des formations inter sont indiqués sur les supports de communication de l'Organisme (formations inter) ou sur la proposition commerciale adressée au Client (formations intra). Les frais subsidiaires restant à la charge du Client (EPI, etc.) lui sont précisés le cas échéant.

Conformément à l'article 3 des présentes CGV, et sauf stipulation contraire, en cas de formation en « intra » les frais de déplacements du (ou des) consultants ou du (ou des) formateurs, ainsi que les frais de location de salle, de documentation ou de location de matériel courant (vidéoprojecteur, matériel d'animation...) seront facturés en sus.

5.2. Condition de règlement et de prise en charge

5.2.1. Les factures sont adressées mensuellement au Client et sont payables dans un délai de 15 jours, ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, par tout moyen de paiement à la convenance du Client.

En cas d'absence ou de retard de règlement, l'organisme de formation se réserve le droit d'interrompre la formation et de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. L'organisme de formation pourra refuser de délivrer la formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

Dans le cas d'un financement personnel de la prestation de formation par le Client, ce dernier devra verser un acompte de 30 % à l'expiration du délai de rétractation en vigueur.

Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance.

Toute somme non payée à l'échéance convenue entre les Parties entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal et l'exigibilité immédiate des sommes dues.

5.2.2. En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au Client :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur le contrat de formation professionnelle en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;
- De transmettre l'accord de prise en charge avant la date de formation ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'organisme de formation n'a pas reçu l'accord de prise en charge au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le prix de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du prix de la formation et sera facturé du montant correspondant.

6. Engagement du CFA

Le CFA s'engage à accomplir ses obligations avec rigueur et professionnalisme, en mobilisant tous les moyens nécessaires pour assurer le bon déroulement de la formation, conformément au programme de formation.

Il délivre les attestations de présence sur la base des feuilles d'émargement signées par le Stagiaire, celles-ci restant accessibles à l'organisme tiers et au Client. Par ailleurs, le CFA veille à contrôler les absences du Stagiaire en formation et en informer le Client.

7. Report – Annulation – Substitution

7.1 Du fait de l'organisme de formation

L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 10 jours ouvrables avant la date de la formation. L'organisme de formation n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte.

L'organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur indisponible par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'organisme de formation procède au remboursement de la totalité du prix, éventuellement remisé, de la formation à l'exclusion de tout autre coût.

Par ailleurs, l'organisme de formation peut être contraint d'annuler une session en raison d'un cas de force majeure, tel que défini par le Code civil. Dans ce cas, il tentera d'organiser une nouvelle session dans les meilleurs délais. Sera également considéré comme cas de force majeure toute grève des transports susceptible d'empêcher le personnel de l'organisme de formation de se rendre sur place.

En cas d'interruption anticipée de la formation par l'organisme de formation, le contrat de formation professionnelle est résilié.

Dans ce cas, seules les prestations effectivement réalisées sont facturées, au prorata temporis de leur valeur prévue dans le contrat.

7.2 Du fait du Client

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

En cas d'annulation ou de report :

- Moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation, le CFA facturera 50% du prix de la formation.
- Moins de 5 jours ouvrés avant le début de la formation, le CFA facturera 100% du prix de la formation.

Jusqu'à 48 heures avant le début de la session de formation, sans frais supplémentaire, l'entreprise a la possibilité de substituer à un Stagiaire empêché toute autre personne de son choix en informant par écrit l'organisme de formation.

En cas d'abandon de la formation par le Stagiaire pour un motif autre que la force majeure, ou si le Stagiaire est empêché de suivre la formation en raison d'un cas de force majeure dûment reconnu (conformément à l'article 1218 du Code Civil et à l'Ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 relative à la réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations – JO du 11 février 2016), le contrat de formation professionnelle est résilié.

Dans ce cas, seules les prestations effectivement réalisées sont facturées, au prorata temporis de leur valeur prévue dans le contrat.

8. Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Les supports papiers ou numériques fournis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de celle-ci sont la propriété exclusive de l'organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits, en tout ou en partie, sans l'accord préalable et écrit de l'organisme.

Tous les textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images présents sur ces supports sont protégés par les droits d'auteur, à l'échelle mondiale. Toute utilisation autre que celle spécifiquement prévue pour la formation nécessite l'autorisation préalable de l'organisme de formation, sous peine de poursuites judiciaires.

Le Client s'engage également à ne pas, directement ou indirectement, concurrencer l'organisme de formation en cédant ou en diffusant ces documents.

9. Renseignements et réclamations

Toute demande d'information ou réclamation du Client concernant les CGV doit être envoyée par écrit au CFA à l'adresse suivante : CFA Interpro28 – CS 30819 – Rue Charles Isidore DOUIN – 28008 CHARTRES Cedex. Téléphone : 02 37 91 66 66, courriel : info@cfainterpro-28.fr.

Le CFA s'engage à y répondre dans les meilleurs délais.

10. Responsabilité

Le Client assume l'entière responsabilité de la consultation et du choix de la formation proposée par l'organisme de formation.

La responsabilité de l'organisme de formation ne pourra être engagée que si une faute ou négligence est prouvée, et elle sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, excluant tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, y comprenant la perte de chance, de Clientèle, de résultats, d'exploitation ou tout préjudice commercial. En tout état de cause, si la responsabilité de l'organisme de formation est reconnue, le montant total des indemnités à la charge de celui-ci ne pourra excéder le montant payé par le Client pour la formation concernée.

11. Données Personnelles

Dans le cadre de la réalisation des formations, l'organisme de formation est amené à collecter des données à caractère personnel. En outre, les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de l'organisme de formation. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo@cfainterpro-28.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, l'organisme de formation s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées.

Par conséquent, l'Organisme de formation s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ;
- Conserver les données personnelles pendant trois ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels.

12. Dispositions générales

- Si l'une des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait considérée comme non écrite, sans affecter la validité des CGV présentes ni de la formation concernée.

- Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.
- Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiels et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la formation (notamment remises accordées par l'organisme de formation, modalités spécifiques de la formation et échanges entre les Clients).
- L'organisme de formation est autorisé à sous-traiter, en tout ou en partie, l'exécution des prestations prévues par le présent contrat. Toutefois, toutes les obligations du Client restent valables uniquement envers l'organisme de formation, qui demeure responsable vis-à-vis du Client de l'intégralité des obligations découlant du contrat.
- L'organisme de formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.
- Dans le cadre de l'exécution des présentes CGV, les parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.
- Le Client ne pourra engager aucune action, quel qu'en soit la nature ou le fondement, plus d'un après l'évènement à l'origine de cette action.

13. Dispositions générales

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, le CFA et le Client s'engagent à rechercher un règlement amiable.

À défaut d'accord, tout différend lié à l'interprétation ou l'exécution des présentes CGV soumises au droit français, relèvera de la compétence exclusive de la juridiction compétente dans le ressort du siège du CFA.